

APPEL D'OFFRE

ÉQUIPEMENTIER LIGUE OCCITANIE DE JUDO

2020 – 2024

LIGUE OCCITANIE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DA

Maison du Judo, Chemin Cassaing, 31500 Toulouse – 05 34 25 41 75
Maison régionale des Sports CS 37093, 1039 Rue Georges Méliès, 34967 Montpellier – 04 99 54 97 91
ligue@occitanie-ffjudo.com



SOMMAIRE

- 1. Présentation de la Ligue Occitanie de Judo et disciplines associées**
- 2. Description des lots proposés à l'attribution**
- 3. Critères de choix**
- 4. Procédure à l'appel à candidatures**
- 5. Formulaire de remise de l'offre**

Présentation de la Ligue Occitanie de Judo et disciplines associées

A. Création et attribution de la Ligue Occitanie de Judo

La Ligue Occitanie de Judo, Ju-Jitsu, Kendo et D.A. est une association de loi 1901. Elle est née de la fusion des Ligues Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées en 2016.

Notre Ligue a deux bureaux administratifs :

- Maison du Judo Jacques Maronnie, Chemin Cassaing, 31500 Toulouse (siège social)
- Maison Régionale des Sports, 1039 Rue Georges Méliès, CS 37093, 34967 Montpellier

La Ligue Occitanie a pour objectif de développer et de promouvoir la pratique du Judo et des disciplines associées sur la Région. La Ligue est affiliée à la Fédération Française de Judo, de ce fait, la Ligue peut délivrer les titres de champion(ne)s régionaux. Les champion(ne)s régionaux peuvent participer aux compétitions nationales.

Elle a également pour but de former les futurs enseignants du Judo en Occitanie afin d'offrir le meilleur enseignement possible aux licenciés.

B. Structure et organisation de la Ligue Occitanie de Judo

En chiffres sur l'olympiade 2016/2020, la Ligue Occitanie de Judo c'est :

- 44 789 Licenciés dont 13 419 féminines (en moyenne)
- 4 388 Ceintures noires dont 929 féminines (en moyenne)
- 541 clubs (en moyenne)
- 1 236 professeurs diplômés
- 2 pôles espoirs
- 1 organisme de formation sur deux centres (apprentissage, formations fédérales, CQP, BPJEPS)

Au niveau de l'organisation, elle possède une équipe technique composée de 17 conseillers techniques répartis sur le territoire ainsi qu'une équipe administrative de 5 personnes basées sur Toulouse et Montpellier.

C. Nombre de personnes potentielles à doter ou équiper dans la Ligue par Olympiade

	Pôles Espoirs	Groupe Elite Minimés	Conseil d'Administration	Conseillers Techniques	Administratifs	Commissions
Nombre de Judogi	360	200	28	17	1	15
Personnes à doter/équiper	360	200	28	17	5	15

	Formateurs	Personnes en formation	Juges	Nouveaux Haut Gradés
Nombre de Judogi	10	160	80	15
Personnes à doter/équiper	10	160	80	15

Description des lots proposés à l'attribution

La Ligue Occitanie de Judo lance une procédure de consultation en vue de désigner son (ou ses) fournisseur(s)/équipementier(s) pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2024.

La Ligue Occitanie a décidé de diviser cet appel d'offre en quatre lots. *Pour chaque lot, nous vous remercions, dans la mesure du possible de répondre à chaque sous-lot :*

Lot N°1 – Performance / Tenue de compétition

Lot 1.1 : Judogi pour les Pôles Espoirs de Montpellier et de Toulouse

Les tenues de compétitions des Judokas, dit judogi, devront être fournies en blanc et être conformes à la réglementation établie par la Fédération Internationale de Judo. Ces judogi devront être « aux couleurs des pôles espoirs », et faire partie d'un pack complet pôles espoirs (définis avec les responsables de structure)

Lot 1.2 : Judogi pour le Groupe Elite de la région

Les tenues de compétitions des Judokas, dit judogi, devront être fournies en blanc et être conformes à la réglementation établie par la Fédération Internationale de Judo. Ces judogis devront être « aux couleurs du groupe Elite » c'est-à-dire avec la broderie du logo du groupe.

Lot 1.3 : Judogi pour les athlètes participant aux compétitions nationales/ internationales

Les tenues de compétition dit judogi devront être fournies en blanc et être conformes aux normes prévues par la Fédération Internationale de Judo. Les tenues de compétitions pour le Jujitsu Combat et le Jujitsu Duo ainsi que pour le Kata seront des modèles standards de judogis

L'équipementier de la Ligue Occitanie aura la possibilité d'identifier les groupes (vétérans...)

Lot 1.4 : Judogi pour le Conseil d'Administration et les Conseillers Techniques

Une ligne « Ligue Occitanie de Judo » sera réalisée afin de répondre aux besoins de représentation des élus de la Ligue : les membres du Conseil d'Administration (le Collège A et les Présidents de comités) ainsi que les conseillers techniques (CT).

Lot 1.5 : Animations et Stages

Ce lot comprend l'organisation d'au moins deux événements exceptionnels au sein de la Ligue Occitanie (stage technique avec un expert, entraînement de masse avec un champion...) pendant la durée du partenariat.

Lot N°2 - Produit de la Ligue

Lot 2.1 : Textile et équipement Sportwear

Ce lot comprend les textiles techniques utilisés lors de l'entraînement, ainsi que les accessoires et bagageries nécessaires à la pratique et au déplacement. Ces produits seront à destination des sportifs des Pôles Espoirs et du Groupe Elite, ainsi que des responsables de ces groupes pour suivre les athlètes.

Il comprend également les produits textiles, accessoires et bagageries destinés à la vie de tous les jours qui seront utilisés par les sportifs des Pôles Espoirs (un pack complet pôles espoirs sera défini avec les responsables de structure) et du Groupe Elite.

Ce lot inclut des produits textiles pour le Conseil d'Administration, les techniciens, les commissions, les salariés.

Lot 2.2 : Textile protocole

Ce lot comprend les textiles « Protocole » pour le Conseil d'Administration, les techniciens, les commissions et les salariés lors des déplacements, des compétitions régionales, des événements officiels..., afin de représenter la Ligue Occitanie. Ces textiles devront être « aux couleurs de la Ligue ».

Lot N°3 – Participation Financière

Cette participation financière est obligatoire dans la collaboration entre l'équipementier et la Ligue Occitanie.

Cette participation financière pourra aussi comprendre certaines dotations pour les lots 1 et/ou 2, ainsi que des échanges de marchandises. De plus, une remise sera accordée sur tous les achats de la Ligue auprès des revendeurs partenaires (équipements sportifs, goodies, médailles et récompenses, ou tout autre produit commercialisé par le partenaire).

Les candidats sont invités à répondre à un ou plusieurs des trois lots cités ci-dessus ainsi qu'au troisième de manière obligatoire

La « Ligne Occitanie »

Le souhait est de proposer à ses adhérents, enseignants, dirigeants..., une « Ligne Occitanie » : judogi, sportswear...

Pour mettre en place ce projet, la Ligue envisage de créer une boutique en ligne sur son site internet facilitant la mise en avant de l'offre partenaire.

Activités pour le partenaire

Une fois par an, la Ligue Occitanie pourra mettre en place des activités de cohésion d'équipe « team building » pour le partenaire (séance de jujitsu, self défense...).

Clauses

A. Clause de non concurrence sur les compétitions nationales et internationales

La Ligue Occitanie de Judo est susceptible de recevoir des événements d'envergure nationale voir internationale. De ce fait, tout partenaire concurrent à ceux du national ou international, ne pourra pas obtenir de visibilité sur l'événement.

B. Clause d'exclusivité

Pour les événements régionaux organisés par la Ligue sur tout le territoire d'Occitanie, l'équipementier qui remportera cet appel d'offre, aura une visibilité à 100% sur tous ces événements. Si la Ligue Occitanie est co-organisatrice d'un événement, la visibilité sera partagé avec le partenaire de l'autre organisateur (en conformité avec le cahier des charges établi chaque saison)

Critères de choix

La Ligue Occitanie organise son appel à concurrence selon une procédure ouverte, transparente et non discriminatoire dans le respect des règles de concurrence.

Nous analyserons et classerons les offres des équipementiers sur la base des critères définis dans la présente consultation. Le choix du partenaire ne sera pas exclusivement effectué sur la base de sa réponse relative à sa participation financière en numéraire, même si celle-ci est de première importance.

Une attention toute particulière sera portée aux critères généraux suivant :

- Qualité du produit
- Valeur technique
- Caractéristiques esthétiques et fonctionnelles
- Performance en matière de protection de l'environnement
- Caractère innovant
- Service après-vente
- Suivi des dossiers
- Délais de livraison

Et aux critères particuliers mentionnés ci-dessous :

A. La Participation financière en numéraire

- Montant de l'apport financier en numéraire
- Modalité de versement des sommes
- Possibilité de faire de l'échange de marchandise ou une dotation

B. Performance et tenues de compétition

- Qualité des Judogi
- Qualité esthétique
- Conformité à la réglementation de la FFJDA des judogi de compétition
- Prix d'achat pour la Ligue en dehors de la dotation

C. Textiles pour les membres de l'équipe de la Ligue

- Qualité des textiles
- Proposition de textiles pour le personnel de la Ligue (veste protocole, polo...)
- Prix d'achat pour la Ligue Occitanie en dehors de la dotation

Procédure de l'appel à candidature

A. Calendrier de la procédure et envoi des offres

Lundi 15 juin 2020 : envoi de la consultation et publication de celle-ci sur le site internet.

Lundi 6 Juillet 2020 : Date limite de remise des offres avant 12h00. Nous recevrons les appels d'offre par courrier électronique à l'attention de **Arnaud Lecellier** arnaud.lecellier@ffjudo.com , copie communication@occitanie-ffjudo.com. Dès réception de l'offre, un accusé de réception vous sera envoyé.

Lundi 20 Juillet 2020 : Après avoir étudié les différents dossiers, la ligue informera les candidats de son choix final (ou déclarera la consultation infructueuse), par tout moyen écrit aux coordonnées communiquées par les candidats.

B. Jury

La Ligue Occitanie constituera un groupe de travail pour choisir la meilleure des options. La décision finale sera prise par le Conseil d'Administration de la Ligue.

C. Dialogue de compétitivité

La Ligue pourra contacter les candidats ayant déposé une offre afin de se voir préciser certains éléments.

D. Confidentialité

Cette consultation est confidentielle. Les candidats s'engagent, à titre de clause de confidentialité, pendant une durée de 4 ans à compter de la date de réception du présent document de consultation, à ne pas divulguer sans l'accord préalable et exprès de la Ligue Occitanie de Judo, directement ou indirectement, les informations, connaissances ou savoir-faire concernant la Ligue ou ses modalités de fonctionnement, auxquelles ils auraient pu avoir accès dans le cadre de la présente consultation, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire. Les candidats s'engagent également à l'égard de la Ligue à exiger de la part de leurs préposés et sous-traitants éventuels la même obligation de confidentialité.

E. Processus de décision

Suite à la décision du jury, le choix sera présenté au Conseil d'Administration.

F. Déclaration d'infructuosité

Aucune règle ne saurait obliger la Ligue Occitanie à choisir un équipementier quelles que soient les propositions faites par les candidats. A ce titre, le Conseil d'Administration de la Ligue se réserve le droit de déclarer l'appel d'offres infructueux. Un second tour pourra alors être organisé entre l'ensemble des candidats ayant répondu à la consultation ou non. Si à l'issue du second tour de négociations, les offres ne correspondraient pas aux souhaits de la Ligue, celle-ci se réserve le droit de ne pas choisir d'équipementier

G. Conditions générales

Le non-respect des formalités et procédures décrites ci-dessus par un candidat pourra entraîner le rejet définitif de son dossier par la Ligue Occitanie. Les candidats ne seront pas indemnisés pour leur participation à cette consultation. La Ligue pourra être amenée en cas de besoin à demander aux candidats de produire tous documents ou renseignements complémentaires à la bonne compréhension de leurs offres. Le candidat sera tenu de faire droit à ces requêtes dans les délais indiqués par la Ligue, sous peine de rejet définitif de son dossier par cette dernière. La Ligue Occitanie ne sera pas tenue de justifier son choix et se réserve le droit à tout moment de mettre fin de manière anticipée à la procédure décrite par le présent document de consultation au cours ou à l'issue de la procédure de sélection, sans frais ni indemnité et sans avoir à en préciser les raisons. La prestation de chaque candidat retenu est réalisée sous réserve de la conclusion d'un contrat de partenariat entre la Ligue et ledit candidat. La présente consultation est soumise au droit français. Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des règles et procédures de la présente consultation fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. La Ligue Occitanie et le candidat désigneront conjointement un représentant chargé, pendant une durée de trente (30) jours au plus à compter de la notification du litige, de proposer un règlement à l'amiable. En cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable, la juridiction compétente sera saisie.